

BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEMINAIRE DE FORMATION IKONE JURIS / LEXISNEXIS

**«Arrêté et clôture des comptes :
principes d'organisation et mise en pratique»**

Mercredi 20 et Jeudi 21 février 2019 à Casablanca (hôtel Le Palace d'Anfa)

A retourner à IKONE Juris, à l'attention de Melle Fatima Zahra Lekchiri (mail : lekchirifatimazahra@gmail.com),
ou par fax au : 05 22 98 27 77 ou par courrier : 5, rue Assaâd Ibnou Zarara, Casablanca, Tél. : +212 (0)5 22 98 34 65 / 05 22 98 35 12

● PARTICIPANTS

Nom / Prénom :

Fonction :

● SOCIETE

Cabinet / Société :

Adresse: Ville :

Adresse de facturation si différente :

Tél. : Télécopie :

E-mail : Site web :

● MODALITES

Date : mercredi 20 et jeudi 21 février 2019, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 + déjeuner sur place

Lieu du séminaire : Hôtel Le Palace d'Anfa ; 171,Bd d'Anfa, Casablanca ; tél. : 05 22 95 42 00

Supports documentaires : accès au site Lexis Maroc (une semaine), accompagné des références légales et réglementaires d'usage (loi de finances, circulaire de la Direction Générale des Impôts, ...)

● CONDITIONS DE PARTICIPATION

Montant par personne pour les deux jours : 7 000,00 DH/HT soit 8 400,00 DH/TTC

- Sept Mille Dirhams HT, soit Huit Mille Quatre Cents Dirhams/TTC
- Remise de 20% pour les clients Ikone Juris / LexisNexis

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements, les pauses café, l'accès gratuit d'une semaine à Lexis Maroc (www.lexismaroc.ma) et les documents remis durant le séminaire.

● Règlement :

- Par chèque bancaire à l'ordre d'IKONE Juris (5, rue Assaâd Ibnou Zarara, 20000 Casablanca, Maroc)
- Par virement bancaire : CFG Bank, agence Massira Khadra, Casablanca, RIB : 050 780 001 0103894152001 65

● Inscription :

Votre inscription devient définitive dès réception du paiement correspondant. En retour, vous recevrez la confirmation de votre inscription ainsi que votre facture. Une attestation de présence est délivrée à la demande des participants.

● Condition de substitution, d'annulation et de remboursement :

- Les substitutions de participants sont acceptées sans frais ; si l'annulation intervient 15 jours ouvrables avant la manifestation, les frais sont remboursés intégralement. Si ce délai est ramené entre 7 et 14 jours ouvrables, les frais sont remboursés à 50%. En deçà, aucun remboursement n'est effectué.
- Les demandes d'annulation ou de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, télécopie ou e-mail).

Fait à, le ... /.../2019

Cachet et Signature du Client